

Chères familles,

Il y a quelques semaines, vous avez été nombreux à répondre au sondage concernant l'organisation des temps après la classe.

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier chaleureusement pour votre participation. Avec **190 réponses**, ce sondage a connu une très forte mobilisation, témoignant de votre implication de votre intérêt pour les services proposés à vos enfants.

Grâce à vos nombreux retours, nous avons pu construire une offre qui répond au mieux aux besoins exprimés par les familles, tout en tenant compte des contraintes d'organisation et des moyens dont nous disposons.

Vous trouverez ci-dessous les différents dispositifs qui seront proposés à partir de la rentrée ainsi que leurs modalités d'inscription.

Tableau récapitulatif des dispositifs proposés après la classe – Rentrée 2026

Dispositif	Étude surveillée	Périscolaire du soir	Atelier d'anglais	Devoirs encadrés
Objectif	Réaliser les devoirs dans un cadre calme	Temps de détente et d'activités	Découverte et pratique de l'anglais	Accompagnement des devoirs et soutien scolaire par une enseignante
Jours	Lundi, mardi, jeudi	Du lundi au vendredi	Mardi	Lundi, mardi et jeudi
Horaires	16h30 – 17H00 : goûter A partir de 17h00 jusqu'à la validation des devoirs par un animateur : études surveillées puis périscolaire du soir jusque 18h30	16h30 – 17H00 : goûter 17h00 – 18h30 : périscolaire soir (départ possible à partir de 17h00)	16h30-17h00 : goûter 17h00-18h00 : anglais 18h00-18h30 : périscolaire soir	16h30-17h00 : goûter 17h00-18h00 : devoirs encadrés 18h00-18h30 : périscolaire soir
Engagement	À la séance	À la séance	Engagement à l'année	Engagement à l'année
Inscription	Portail Famille minimum 48 h avant	Portail Famille minimum 48 h avant	Dossier à déposer en mairie ou à envoyer par mail du 13 au 31 juillet 2026	Dossier à déposer en mairie ou à envoyer par mail du 13 au 31 juillet 2026
Départ du centre de l'enfant par les personnes responsables	À partir de 17h00	À partir de 17h00	Pas de départ avant 18h00	Pas de départ avant 18h00
Tarif	Tarif habituel	Tarif habituel	Tarif du périscolaire + 1 €	Tarif du périscolaire + 1 €
Nombre de places	Sans limitation	Sans limitation	12 places	2 groupes de 12 élèves pour chaque journée
Public concerné	Tous les élèves élémentaires	Tous les élèves	CE1 et CE2 uniquement (année test)	Tous les élèves élémentaires

I. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Étude surveillée (maintenue)

L'étude surveillée est maintenue pour tous les élèves le lundi, mardi et jeudi.

Une évolution importante sera toutefois mise en place : dès que les devoirs d'un enfant seront terminés et validés par un animateur, celui-ci pourra quitter l'étude. Les enfants n'auront donc plus à attendre systématiquement la fin du créneau horaire.

L'étude surveillée reste un temps permettant aux élèves d'avancer dans leur travail personnel dans un cadre calme et propice à la concentration.

Même si son objectif n'est pas de se substituer à un temps d'enseignement, de nombreux animateurs s'investissent quotidiennement pour accompagner les enfants, répondre à leurs questions et les aider lorsque cela est possible.

2. Périscolaire du soir

Les familles qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant à l'étude surveillée pourront choisir directement le **périscolaire du soir**.

Les animateurs proposeront des activités variées : des jeux, activités sportives, activités manuelles.

Ce choix répond également aux souhaits exprimés dans le sondage. Après six heures d'enseignement, il nous paraît important de permettre aux enfants qui le souhaitent de bénéficier d'un véritable temps de pause.

3. Nouveauté : Atelier d'anglais

À compter de la rentrée, un atelier d'anglais sera proposé.

Cette activité constitue **un engagement pour toute l'année scolaire**. Aucun départ ne pourra avoir lieu avant 18h00.

Pour cette première année, l'atelier est réservé aux élèves de **CE1 et CE2**. Les élèves de CP connaissent déjà une année riche en adaptations (apprentissage des devoirs, nouveau rythme de l'école élémentaire).

Il s'agit d'une **année test**. Si ce dispositif rencontre le succès attendu, nous envisagerons son extension aux élèves de CM1-CM2 l'année suivante.

Nombre de places : 12.

Pour s'inscrire :

- compléter le dossier joint ;
- le déposer en mairie ou l'envoyer à : enfance@mairie-vsff.fr entre le **13 juillet et le 31 juillet 2026**.

Un tirage au sort sera ensuite réalisé en mairie début août. Les familles retenues seront informées directement et l'inscription apparaîtra ensuite sur le Portail Famille.

4. Nouveauté : Devoirs encadrés

Deux groupes de 12 élèves seront proposés les **lundis, mardis et jeudis**.

Cette activité constitue **un engagement pour toute l'année scolaire**. Aucun départ ne pourra avoir lieu avant 18h00

L'objectif principal de ce dispositif est d'apporter un accompagnement plus individualisé aux élèves qui rencontrent quelques difficultés dans leurs apprentissages. Toutefois, **aucun critère particulier n'est exigé** : l'inscription est ouverte à toutes les familles qui souhaitent en faire bénéficier leur enfant.

Pour s'inscrire :

- compléter le dossier joint ;
- le déposer en mairie ou l'envoyer à : enfance@mairie-vsff.fr entre le **13 juillet et le 31 juillet 2026**.

Un tirage au sort sera réalisé pour chaque journée (lundi, mardi et jeudi). Les familles retenues seront ensuite informées et l'inscription sera visible sur le Portail Famille.

II. INFOS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES PLACES

Nous sommes pleinement conscients que le nombre de demandes sera probablement supérieur au nombre de places disponibles et que certaines familles pourront être déçues.

Afin de garantir la plus grande équité possible, plusieurs règles ont été retenues.

Tirage au sort par journée

Le tirage au sort est réalisé indépendamment pour chaque journée. Cette organisation permet d'augmenter le nombre de familles pouvant bénéficier d'au moins un dispositif.

Liste d'attente

Une liste d'attente sera constituée. Les familles seront contactées en cas de désistement.

Fratreries

Pour faciliter l'organisation familiale, les enfants d'une même fratrie scolarisés en élémentaire seront considérés comme une seule candidature et tirés au sort ensemble.

Équité entre les différents dispositifs

Lorsqu'un enfant obtient une place dans l'un des deux dispositifs (anglais ou devoirs encadrés), il est retiré du tirage au sort de l'autre dispositif afin de permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier d'au moins une activité.

En revanche, si le nombre de candidatures est inférieur au nombre de places disponibles, cette règle pourra être levée et un même enfant pourra participer à plusieurs dispositifs.

Pour les familles qui n'obtiendraient pas une place en devoirs encadrés

Nous souhaitons rassurer les familles qui ne pourraient pas bénéficier de ce dispositif.

L'étude surveillée demeure un temps de qualité permettant aux enfants d'effectuer leurs devoirs dans un environnement calme et propice au travail.

Même si elle ne remplace pas un temps d'enseignement, les animateurs accompagnent quotidiennement les élèves, répondent à leurs questions et leur apportent leur aide dès que cela est possible.

Une année d'expérimentation

L'ensemble de ces évolutions constitue une **année test**.

Au printemps 2027 (avril-mai), un nouveau sondage sera proposé aux familles afin d'évaluer ces dispositifs, recueillir vos retours d'expérience et envisager leur reconduction, leur adaptation ou leur développement pour les années suivantes.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre confiance et votre implication. Vos réponses au sondage ont été précieuses pour construire cette nouvelle organisation, que nous espérons la plus adaptée possible aux besoins des enfants et des familles.

Bien cordialement,

L'équipe municipale et les équipes éducatives



Mairie de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU COURS D'ANGLAIS

Nom et prénom de l'enfant (ou des enfants si fratrie) : _____

Classe : _____

Informations importantes

Le cours d'anglais se déroule chaque mardi de 16 h30 à 18 h 00 et donne l'accès au périscolaire jusqu'à 18h30.

Le cours d'anglais débutera le mardi 8 septembre.

Conformément au règlement intérieur :

- L'inscription au cours d'anglais est **valable pour l'ensemble de l'année scolaire**.
- Les enfants inscrits ne pourront pas être récupérés avant **18 h 00**.

Le nombre de places étant limité, **un tirage au sort** sera effectué en mairie par un personnel de mairie ou un représentant élu.

Une liste d'attente sera constituée. Les familles en attente seront contactées en cas de désistement.

Fratrie : Afin de faciliter l'organisation des familles, les demandes d'inscription concernant plusieurs enfants d'une même fratrie sont traitées conjointement, sous réserve que chacun des enfants remplisse les conditions d'âge ou de niveau scolaire requises pour le groupe concerné.

Équité entre les différents dispositifs : Lorsque les effectifs sont limités et qu'un tirage au sort est nécessaire, un enfant ayant obtenu une place dans l'un des dispositifs (atelier d'anglais ou devoirs encadrés) est retiré du tirage au sort de l'autre dispositif.

Cette mesure a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier d'au moins une activité.

Toutefois, si le nombre de candidatures est inférieur au nombre de places disponibles dans l'un ou l'autre dispositif, cette règle pourra être levée et un même enfant pourra être admis dans plusieurs activités, sous réserve des places restantes.

Les familles dont l'enfant aura été retenu recevront une réponse favorable par courrier électronique **à la mi-août**. Nous vous invitons à vérifier régulièrement votre boîte de réception ainsi que vos courriers indésirables (« spams »).

L'information sera également visible sur le Portail Famille.

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et du règlement applicable aux devoirs encadrés.

Nom et prénom du responsable légal : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature :



Mairie de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX DEVOIRS ENCADRÉS

Nom et prénom de l'enfant (ou des enfants si fratrie) : _____

Classe : _____

Choix des jours d'inscription : Veuillez cocher le ou les jours souhaités et indiquer votre ordre de préférence.

Jour	Inscription
Lundi	☐
Mardi	☐
Jeudi	☐

Important : Les jours choisis lors de l'inscription seront les mêmes pour toute l'année scolaire. Aucune modification en cours d'année ne pourra être faite.

Informations importantes

Les devoirs encadrés débiteront la semaine du 7 septembre. Ils auront lieu de 16h30 à 18h et donnent l'accès au périscolaire jusque 18h30.

Conformément au règlement intérieur :

- L'inscription aux devoirs encadrés est **valable pour l'ensemble de l'année scolaire**.
- Les enfants inscrits ne pourront pas être récupérés avant **18 h 00**.

Le nombre de places étant limité, **un tirage au sort** sera effectué en mairie par un personnel de mairie ou un représentant élu, pour chaque journée où se déroule ce service. Une fois l'inscription validée à la suite du tirage au sort, aucune attribution de place supplémentaire ne pourra être accordée sur une autre journée de l'atelier durant l'année scolaire. Cette règle vise à permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier des activités proposées. Toutefois, si le nombre de candidatures est inférieur au nombre de places disponibles dans une journée, cette règle pourra être levée et un même enfant pourra être admis sur plusieurs jours, sous réserve des places restantes.

Une liste d'attente sera constituée. Les familles en attente seront contactées en cas de désistement.

Fratrie : Afin de faciliter l'organisation des familles, les demandes d'inscription concernant plusieurs enfants d'une même fratrie sont traitées conjointement. Lorsqu'un tirage au sort est nécessaire, les enfants d'une même fratrie (de niveau élémentaire) sont considérés comme une seule candidature et sont tirés au sort ensemble.

Équité entre les différents dispositifs : Lorsque les effectifs sont limités et qu'un tirage au sort est nécessaire, un enfant ayant obtenu une place dans l'un des dispositifs (atelier d'anglais ou devoirs encadrés) est retiré du tirage au sort de l'autre dispositif.

Cette mesure a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier d'au moins une activité.

Toutefois, si le nombre de candidatures est inférieur au nombre de places disponibles dans l'un ou l'autre dispositif, cette règle pourra être levée et un même enfant pourra être admis dans plusieurs activités, sous réserve des places restantes.

Les familles dont l'enfant aura été retenu recevront une réponse favorable par courrier électronique **à la mi-août**. Nous vous invitons à vérifier régulièrement votre boîte de réception ainsi que vos courriers indésirables (« spams »). L'information sera également visible sur le Portail Famille.

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et du règlement applicable aux devoirs encadrés.

Nom et prénom du responsable légal : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature :